



DECLARATION FSU au CTA du 26 mars 2019

Restreindre les libertés publiques, mettre au pas les fonctionnaires, telles sont les dernières orientations de la politique gouvernementale. La proposition de loi contre la liberté de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs. Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement pour empêcher l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Dans l'Education, l'article 1 de la loi Blanquer a pour objectif de museler toute opposition aux réformes. Le projet de loi « de transformation de la Fonction Publique » vise la mise au pas des fonctionnaires et leur subordination à la hiérarchie, par le biais de la suppression des compétences des CAP.

La dérive autoritaire de ce gouvernement ne fait plus aucun doute ! Celui-ci affaibli, décrédibilisé poursuit cependant sa politique de régression sociale et de destruction des services Publics.

Fonction Publique

Sous prétexte de « moderniser » le statut général de la Fonction Publique, le gouvernement annonce une réforme remettant en cause la nature même de la Fonction Publique, à savoir rendre un service public accessible à tous.

Ce projet abolirait les droits acquis à la Libération et sans cesse réaffirmés depuis et mettrait fin à la conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public. Or, le statut général s'avère bien au contraire le rempart contre le jeu des intérêts particuliers : il garantit l'intérêt général et le service rendu auprès de tous les publics, la liberté d'action des personnels dégagée des intérêts marchands et de toute pression politique et administrative.

Ce que prévoit cette loi, dès le 1er janvier 2020, c'est la suppression de l'examen collectif des promotions et des mutations par les CAP, au profit de l'individualisation, de l'arbitraire et de l'opacité des décisions prises touchant à la carrière de chaque collègue.

Le ministère engage la fusion des CT et CHS-CT, avec pour conséquences le recul de leurs prérogatives, et une charge de travail supplémentaire pour les élus en CT. Le projet restreindrait de fait les possibilités d'intervention des représentants des personnels pour la protection de la santé et pour l'amélioration des conditions de travail entraînant nécessairement une dégradation des conditions de travail de l'ensemble des agents.

Le développement du recrutement des contractuels au détriment des personnels statutaires par le biais de la création de « contrats de projets » qui permettraient de contourner les avancées obtenues sur le recours aux vacataires, possibilités de détachements vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée,... toutes mesures visant à diminuer le nombre de fonctionnaires d'Etat (-50 000 postes d'ici 2022).

La FSU demande le retrait de ce texte comme l'ensemble des organisations syndicales qui siègent en CCFP et qui ont voté contre ce texte.

Loi Blanquer.

Avec le projet de loi Blanquer, dite "Pour une école de la confiance", le ministre de l'Éducation nationale n'a pour objectif que de détruire le caractère national de l'éducation. Le renvoi à l'autonomie des recteurs et le

renforcement de l'autonomie des chefs d'établissements n'auront pour conséquences qu'une mise en concurrence des établissements, des enseignants et une dégradation du service public, notamment auprès des publics les plus fragiles. Certains articles sont particulièrement dangereux...

Le premier article a pour objectif de museler les personnels et faire taire leurs critiques, l'article 6 prévoit de créer des "écoles des savoirs fondamentaux" et signe ainsi le retour des "écoles du socle", regroupant les écoles et le collège d'un même réseau. Le ministre Blanquer veut supprimer les directeurs et les transformer en supérieurs hiérarchiques, ce qui va modifier en profondeur l'organisation des écoles. Avec ces regroupements administratifs et physiques, nos métiers et nos statuts seront mis à rude épreuve et menacés par des partages forcés de service entre degrés, par des économies de moyens et une dégradation supplémentaire de nos conditions de travail. L'article 14 réforme en profondeur la formation initiale des enseignants, en prévoyant de placer en responsabilité devant des élèves des assistants d'éducation préparant les concours d'enseignants. Ces étudiants, sous-payés, devraient allier formation au rabais dans les nouveaux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) et cours. L'article 18 prévoit le transfert d'une partie des compétences du CA à la commission permanente « dans des conditions définies par décret ». Sans doute par souci d'écarter les élus (usagers, élèves, enseignants) alors que la direction conserve 3 sièges dans la commission permanente ... et pourra ainsi plus facilement imposer ses orientations dans des domaines tels que l'autonomie pédagogique, le projet d'établissement, ... Un nouveau recul de la démocratie dans les établissements. L'article 5 ne répond pas aux attentes des personnels AESH, concernant un vrai statut et une revalorisation. Les PIAL permettront surtout la mutualisation des moyens d'accompagnement humain sous la tutelle d'un chef d'établissement qui gère les emplois du temps et les lieux d'exercice d'un groupe d'AESH affectés sur plusieurs établissements.

La FSU rappelle son opposition à la fusion des académies et à tout transfert de personnels et de compétences à Lyon et plus globalement à ce projet de loi bien mal nommé « école de la confiance ».

Orientation :

La loi LCAP ("Liberté de Choisir son Avenir Professionnel") prévoit également le transfert de la mission information sur les formations et métiers aux régions, mission dévolue jusqu'à lors aux DRONISEP. Fin de l'information neutre et exhaustive, focus sur les secteurs en tension à court terme, la région va sous-traiter aux associations, au secteur privé (risques de conflits d'intérêts) n'ayant pas elle-même les personnels. Parallèlement une nouvelle vague de fermetures de CIO est en vue, le ministre ne souhaitant garder qu'un CIO (au moins un) par département, chute du recrutement des PsyEN EDO (-30% en 2019), transfert partiel des missions des PsyEN EDO aux professeurs principaux, l'opération de démantèlement du service public de l'orientation de l'Education nationale est bien « en marche » au profit du privé !

Réforme du lycée / Parcoursup

Les premiers effets délétères de la réforme commencent à apparaître au grand jour pour les personnels : baisse des DHG, suppressions de postes, suppressions de nombreux dédoublements, mise en concurrence des disciplines pour l'attribution des heures d'autonomie largement insuffisantes, mise en concurrence des enseignants pour intervenir dans des enseignements non attribués, disparition à court terme de LV à faible diffusion et des arts plastiques. Tout cela dans le cadre de l'autonomie des lycées et donc renvoyé au « choix » du chef d'établissement.

L'objectif est clair, moins d'enseignants et moins d'enseignement.

Pour les élèves la situation n'est pas meilleure : affichage de spécialités sans être certain qu'elles seront réellement mises en place, choix de spécialités restreint dans certains lycées, difficulté à choisir un bon « menu » sans connaître les attentes du supérieur face à ses spécialités, impossibilité en terminale d'en changer et donc très forte pression des élèves qui doivent au 2^e trimestre de Seconde faire des choix qui les engagent au delà du baccalauréat, sans être assurés que ce menu sera réalisable en 1^{ere} dans les EDT.

Non content d'être un filtre pour l'accès au supérieur d'un nombre conséquent de candidats

Certains établissements recrutent sur concours ou entretiens : pour compléter votre dossier, **vous devez parfois effectuer le règlement** des frais de candidature liés à l'organisation de ces épreuves. Si vous ne réglez pas ces frais, votre candidature ne sera pas prise en compte.

Les postes

Pour une baisse de 167 élèves en collège (hors ULIS et SEGPA) sur l'académie, soit 0,36%, les collèges de l'académie perdent 838.5 heures d'enseignement et 49 postes sont supprimés dont certaines propositions fermeture où 15h d'enseignement poste sont présentes dans les établissements.

Pour une augmentation de 24 élèves dans les lycées généraux et technologiques, le rectorat supprime 30 postes et 806,25 HP. Les disciplines particulièrement touchées sont la technologie et l'allemand en collège et les SES et maths en lycée. Le développement de postes spécifiques dans notre académie présage-t-il une évolution dans l'affectation des enseignants dans le cadre de la suppression des CAP ?

L'augmentation des HSA par type d'établissement est très forte (+6,7% en collège, + 7,7% en LGT et +4,7% en LP) pour la rentrée 2019 et atteint des niveaux inédits dans les dotations ! Même sous la mandature Sarkozy, ces taux étaient plus faibles. Le rectorat anticipe la 2e HSA obligatoire pour la rentrée prochaine.

Le H/E, qui définit le taux d'encadrement, se dégrade de nouveau en collège et reste stable en lycée pour la rentrée 2019. Conséquences, des classes toujours aussi chargées en lycées et dont les effectifs augmentent en collège !

Les conditions de rentrée vont donc encore se dégrader rendant l'exercice de notre métier plus difficile.

Les personnels administratifs sont durement touchés par les suppressions de postes particulièrement dans les services du rectorat et des DSDEN. Cela préfigure bien les conséquences de la fusion des académies avec les mutualisations de services.

Concernant les agents de laboratoire, le barème utilisé, avec les effectifs de rentrée 2018, pour la répartition en dotation de personnels est obsolète avec la mise en place des réformes du lycée et du Bac à la rentrée 2019. Selon les spécialités choisies, il faudra plus de temps aux personnels pour réaliser, tester et mettre en œuvres de nouveaux TP en seconde et première du tronc commun, mais aussi en spécialité de première, d'où une charge de travail de préparation très importante à la rentrée prochaine. Le contenu du programme en seconde est tellement important qu'il correspond à un chapitre par semaine dont découle une quantité de TP. Dans ce cadre, la FSU demande un GT sur de nouvelles modalités de répartition des postes.

La FSU rappelle sa demande que le travail des agents de laboratoire pour la préparation des des ECE, qui est une épreuve du baccalauréat, soit valorisé. Actuellement les personnels de laboratoire ne sont pas désignés par les chefs d'établissements dans la liste des personnels œuvrant à l'organisation des épreuves du Bac qui donne droit à une indemnité.

La FSU s'oppose aux suppressions de postes des personnels administratifs.

Dans ce contexte d'attaques tous azimuts contre la Fonction Publique, contre l'École, contre les personnels, la FSU appelle :

- au rassemblement de mercredi 27 mars devant la Préfecture contre le projet de loi de réforme de la Fonction publique présenté ce jour-là en conseil des ministres, projet d'une brutalité inouïe
- à la manifestation nationale intersyndicale du 30 mars à 11h à Clermont pour des perspectives ambitieuses pour tous les élèves et tous les jeunes, pour une véritable reconnaissance de l'ensemble des personnels de l'éducation et contre la bien mal nommée loi Blanquer « pour l'école de la confiance » à l'appel de FSU, UNSA Education, CGT Education, SGEN-CFDT, SNALC
- avec la FNEC FP-FO, la FERC-CGT, Sud Education et la FAEN, à faire du 4 avril un point national de convergence, de grève et de manifestations.

A l'heure du grand débat où le président prétend écouter les français, il doit aussi écouter les personnels des Fonctions Publiques opposés aux contre réformes du gouvernement.